COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A CONSEILLÉ EGIS DANS LE CADRE DE SA PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LE GROUPE INHABIT

Private Equity Corporate - M&A | 08/07/19 | Julien Wagmann Coralie Foucault

Le cabinet August Debouzy est intervenu en qualité de conseil du Groupe Egis, leader européen en conseil et ingénierie de la construction, dans le cadre d'une prise de participation majoritaire dans le groupe Inhabit, bureau d'ingénierie créé en 2009 et spécialisé en missions d'études de conception et d'exécution dans le domaine du bâtiment, notamment en enveloppes et environnement.

Basé à Hong Kong, le groupe Inhabit compte près de 300 collaborateurs et est par ailleurs implanté en Asie, en Australie, au Moyen-Orient et au Royaume-Uni.

Le cabinet était intervenu en 2017 aux côtés du groupe Egis lorsqu'il s'était déjà rapproché, du groupe 10 DESIGN afin de nouer un partenariat stratégique en Asie. Cette nouvelle opération permet ainsi à Egis de développer plus avant ses expertises dans le domaine du bâtiment et de renforcer sa présence en Asie du sud-est.

Conseils juridiques :

August Debouzy assistait Egis avec une équipe composée de Julien Wagmann (associé), Elsa Jospé (avocate senior) et Coralie Foucault (avocate).